

Le Notre-Dame



Juin

Notre-Dame-du-Rosaire, Édition juin 2023

Les textes publiés dans « Le Notre-Dame » doivent être signés par leur auteur. Le journal se réserve le droit de refuser toute lettre à caractère de libelle ou d'abrégé un texte trop long. De plus, le journal n'assume aucunement la responsabilité des idées émises.

Tarifs 2023: Publicité

Page entière : 15.00/mois—150.00/année
1/2 page : 10.00/mois—100.00/année
1/4 page : 6.00/mois—60.00/année
carte d'affaire : 5.00/mois—45.00/année

Abonnement journal 35.00/année
(Frais d'expédition seulement)

Prière de libeller votre chèque à :
Municipalité Notre-Dame-du-Rosaire
144, rue Principale
Notre-Dame-du-Rosaire, Québec
GOR 2H0
Inscrire publicité mois ou année ou
Abonnement journal

Comités de Notre-Dame-du-Rosaire

Comité des Loisirs

Courriel : <loisirsndr@outlook.com>

Responsable : Pierre-Yves Bilodeau

Comité de la bibliothèque (Le Fureteur des Côtes)

Téléphone : (418) 469-2802 poste 203

Responsables : Jackie Ouellet et Ghislaine Bernier

Comité d'action et de développement communautaire

Courriel : cad.ndr@hotmail.com

Responsable : Patrick Collin

Chorale

Responsables : Marielle L. Côté (418-469-2771)

Jacqueline Picard (418-469-2168)

Conseil de la Fabrique

Téléphone : (418) 469-3423 (les jeudis 418-234-6344)

Responsable : Jacqueline Picard

Service incendie

Téléphone : (418) 469-2761

Responsable : Gervais Landry

Centaurée, laboratoire de cirque équestre

Téléphone : (418) 469-3934

Responsable : Marie-Claude Bouillon

Accommodation NDR

Téléphone : (418) 469-0001

Responsable : Caroline Pelchat, gérante

Journal Le Notre-Dame

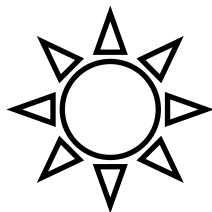
Responsable mise en page: Isabelle Lachance

Responsable contenu : Isabelle Lachance



Table des matières

Municipalité.....	3—7
La Fabrique.....	8
La Bibliothèque.....	9
Comité d'action et de développement.....	10
Frigo-partage.....	11
Accommodation NDR.....	12
CAE Montmagny-L'Islet.....	13
Jeux.....	14
Calendrier.....	15



En cas d'urgence faire le 911

Sur votre cellulaire *911



Visitez le site internet de la municipalité: **www.notredamedurosaire.com**

Constamment mis à jour, ce site vous informe sur les divers services offerts chez nous, et sur la vie municipale.

journalndr@hotmail.com



Date limite pour la prochaine parution 22 juin 2023
Tout document reçu après cette date ne sera pas publié.

Merci.

INFO-MUNICIPAL

Résumé de la séance régulière du conseil du 3 avril 2023

LECTURE ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Le vérificateur de la firme Lemieux Nolet fait un résumé aux conseillers des états financiers 2022. Vous trouverez, aux pages 6 et 7, le détail des états financiers expliqué par Mme la Mairesse.

2E PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME

Un 2e projet de règlement est donné lors de cette séance pour modifier le règlement de zonage no 90-01 afin d'agrandir la zone REM.1, de créer les zones FC.12 et SCM.5, de prévoir des normes relatives à l'implantation des mini maisons et des habitations de loisir et de modifier d'autres dispositions.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Un avis de motion est donné pour un projet de règlement constituant un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et qui sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption avec dispense de lecture. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

ACHAT D'UN TERRAIN DE LA FABRIQUE DERRIÈRE LE CIMETIÈRE

Le Conseil municipal prend une résolution afin de faire l'acquisition d'un terrain appartenant à la Fabrique de Notre-Dame-du-Rosaire situé derrière le cimetière et dont le prix est de 3000\$, coût de l'évaluation municipale.

AUTORISATION DE SIGNATURE—ENTENTE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Le Conseil municipal prend une résolution pour l'acceptation d'un projet d'entente intermunicipale concernant les services de prévention incendie soumis par la Ville de Montmagny et autoriser la mairesse et la directrice

générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant les services de prévention incendie sur le territoire des municipalités participantes à l'entente.

DEMANDE DU CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le Conseil municipal autorise le Centre d'Entraide Familiale à installer un frigo partagé à l'extérieur du complexe municipal, à l'entrée sud du bâtiment. Le Centre d'Entraide sera responsable de la supervision et de l'entretien du frigo et la Municipalité défraiera les coûts d'électricité.

DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL MULT-SERVICES PAR ANIK CHAGNON POUR LA TENUE DES COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE SUR MUSIQUE

Le Conseil municipal autorise la location du local Multi-Services à Mme Anik Chagnon selon les prix prévus dans le règlement no 2018-03 décrétant la tarification des biens et des services pour la tenue des cours de conditionnement physique sur musique.

Pour consulter l'intégralité du procès-verbal, visitez notre site internet www.notredamedurosaire.com



INFO-MUNICIPAL

Résumé de la séance régulière du conseil du 3 avril 2023

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

Le Conseil municipal prend une résolution afin d'embaucher M. Richard Jean pour faire la peinture de la grande salle. Par la suite, à la fin de ce contrat, M. Jean sera engagé à titre d'employé municipal, 20 heures/semaine au salaire de 24\$/heure. L'horaire de notre employé actuel, M. Éric Castonguay, sera modifié à 20 heures/semaine aux conditions déjà établies.

DÉMISSION DE 2 CONSEILLERS

Mme Nathalie Deladurantaye et M. Gérald Talbot déposent leur lettre de démission effective le 2 mai 2023. Une élection partielle aura lieu le 9 juillet prochain. Les mises en candidature se dérouleront du 26 mai au 9 juin 2023.

Résumé des dépenses

DÉPENSES MARS 2023

+

Entreprises Pascal Giroux	6 ^e versement chemin	17 294.16 \$
Déneigement Roger Lamontagne	6 ^e versement terrains	4 915.18 \$
Revenu Québec	DAS janvier-février-mars	3 257.19 \$
Receveur Général du Canada	DAS janvier-février-mars	9 259.43 \$
Accommodation NDR	Matériel	705.67 \$
CNESST	Ajustement 2022	454.83 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 748.14 \$
Automatisation JRT	Mise à jour annuelle	1 034.78 \$
L'Oie Blanche	Publicité	365.05 \$
Vidéotron	Ligne téléphonique et cellulaire	103.22 \$
Aerzen Canada	Matériel aqueduc	801.17 \$
BMR	Matériel	1 057.43 \$
Réseau Biblio	Matériel	16.23 \$
Buropro	Matériel	468.44 \$
Ville de Montmagny	Désincarcération	646.00 \$
Alectron Analyse	Analyse d'eau	1 431.57 \$

Librairie Livres en tête	Achat livres	99.59 \$
Telus Mobility	Cellulaire et ligne téléphonique	356.77 \$
Telus	Ligne électrique 283	57 519.01 \$
Teamviewer	Renouvellement	800.23 \$
Centre d'Entraide Familiale	Impression journaux 3 mois	752.40 \$
Michel Bélanger	Remboursement dépenses	83.53 \$
FQM Assurances	Assurances	844.75 \$
Groupe Négotel	Temps d'antenne radio pompiers	68.99 \$
Signalisation Lévis	Achat pancartes	214.58 \$
KGC inc.	Travaux édifice – réparation portes et pose système cartes entrée	15 750.98 \$
Permafib	Bandes de la patinoire 50%	24 149.96 \$
Lorendo Portes et Fenêtres	Porte dépanneur	138.91 \$
Construction-Rénovation CDT	Revêtement caserne	11 403.69 \$
Canadian Tire	Matériel	9.87 \$
Boivin et Gauvin	Équipement pompiers	574.65 \$
Pascal Nadeau	Frais de déplacement	50.00 \$
9048-2688 Québec inc.	Tests d'eau	385.86 \$
Sport Direct	Pacte rural : terrain multi-sports et volleyball	16 240.89 \$
Groupe Négotel	Téléphone bureau et loisirs	192.30 \$
Net-Eau-Cam inc.	Vider bassin et déboucher conduite (factures 2022)	2 669.73 \$
Martin & Lévesque	Vêtements pompiers	729.30 \$
Gervais Landry	Frais de déplacement	310.00 \$
	TOTAL	183 904.48 \$

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2022 est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

RÈGLEMENT NO: 2020-04 :SUR LES FEUX EXTÉRIEURS

3.1 Tout feu à ciel ouvert est interdit dans le périmètre urbain de la municipalité à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

3.2 Les feux extérieurs effectués lors de déboisement ou de nettoyage sur des terrains zonés commercial, industriel ainsi que sur les terrains de nouvelles résidences sont interdits à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

3.3 Le propriétaire de terrain en zone non urbaine, au sens du plan d'urbanisme de la municipalité, peut, entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année, obtenir un permis de brûlage d'une durée limitée de 15 jours. Le feu ne doit pas dépasser trois (3) mètres de circonférence par trois (3) mètres de hauteur. Le feu doit se tenir à plus de trente (30) mètres de tout bâtiment, forêt ou tous autres éléments combustibles.

3.4 Tout feu extérieur nuisant à la circulation, à la santé des personnes ou à la sécurité publique doit être immédiatement éteint par la personne responsable de celui-ci. Si la personne refuse ou n'est pas en mesure d'éteindre le feu, les frais seront défrayés par celui-ci.

3.5 Toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu extérieur doit agir de manière à prévenir ou à éliminer toute propagation des flammes.

3.6 Toute personne qui laisse un feu extérieur sans surveillance ou quitte les lieux avant que le feu ne soit jugé inoffensif par les autorités compétentes, contrevient au présent règlement.

3.7 Tout feu extérieur, en vue de détruire toute matière ligneuse abattue et coupée lors d'un déboisement effectué pour la construction de lignes de transport d'énergie, de routes ou de bâtiments est interdit à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

3.8 Toute personne qui souille la propriété de la municipalité devra procéder au nettoyage des lieux, à la satisfaction de la municipalité, dans les douze (12) heures suivant l'événement. À défaut d'y procéder, le contrevenant, outre toute peine, devient débiteur envers la municipalité des frais de nettoyage encourus par celle-ci.

4.1 En cas de vents violents ou de période d'interdiction de feu extérieur promulguée par une autorité gouvernementale, des précautions spéciales doivent être prises pour écarter tout risque d'incendie; le cas échéant, tout feu extérieur est interdit sauf pour le feu de cuisson et l'appareil de combustion.

4.2 Le brûlage d'herbe et de feuilles mortes est interdit en tout temps à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

TOUT FEU AUTRE QUE LE FEU DE FOYER

5.1 Tout feu autre que le feu de foyer nécessite un permis auprès de l'autorité compétente.

FEU DE FOYER

6.1 Les feux de foyer sont autorisés sans l'obtention d'un permis de brûlage sur le territoire de la municipalité

6.2 Les feux de foyer doivent se faire dans un appareil de combustion ou dans une aire de brûlage n'excédant pas 1 mètre de diamètre et de hauteur, soit la plus haute des flammes, et doivent être situés à une distance de cinq (5) mètres de la limite de propriété et à une distance d'au moins cinq (5) mètres de toute construction, de matières combustibles, d'un boisé, d'une forêt ainsi que de tout arbre ou toute haie

6.3 La municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire oblige l'usage d'un appareil de combustion grillagé et muni d'un pare-étincelles.

6.4 L'appareil de combustion ne peut être installé sur un balcon ou sur des matériaux combustibles.

6.5 La chambre de combustion ne peut dépasser un (1) mètre cube.

6.6 Lorsqu'une personne fait un feu de foyer, toutes les conditions suivantes doivent être respectées :

a) seul le bois libre de toute substance prohibée peut être utilisé comme matière combustible ;

b) les matières combustibles ne peuvent excéder l'appareil de combustion ou l'aire de brûlage ;

c) tout feu extérieur doit être constamment sous la surveillance d'une personne responsable ;

d) toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu dans un appareil de combustion ou dans une aire de brûlage doit s'assurer qu'il y ait de disponible sur place un moyen pour éteindre le feu rapidement, ce moyen pouvant être notamment un seau d'eau, un boyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable ;

e) nul ne peut permettre ou tolérer que la fumée provenant d'un appareil à combustion ou d'une aire de brûlage se propage dans l'entourage de façon abusive.

**Pour consulter l'intégralité du règlement, visitez
notre site internet www.notredamedurosaire.com**



DISCOURS DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Comme à chaque année, au mois de juin, nous avons l'obligation de vous soumettre un état des résultats financiers de la municipalité. J'en profite également pour vous parler des projets réalisés.

Pour commencer, suite à la vérification comptable de l'année 2022, le résultat indique que nous avons terminé avec un surplus de 56 822 \$. Ce surplus a été réparti comme suit :

Réserve projet investissement : 14 000 \$ (2022), pour un total à date 49 104 \$

Plan d'urbanisme : 0\$ (2022), pour un total à date 16 666 \$

Fosse septique : 6 000 \$ (2022), pour un total à date 18 000 \$

Incendie : 5 000 \$ (2022), pour un total à date 35 000 \$

En résumé : -la réserve générale est de 529 187 \$

: - la réserve affectée est de 118 770 \$

: - un fonds réservé pour prêt de 32 880 \$

La dette s'élève à 765 400 \$

Voici ce que nous avons réalisé en 2022

Activités de 2022

Tout d'abord, en janvier, nous avons procédé à l'accueil des nouveaux arrivants. Ce fut très agréable d'accueillir les nouvelles familles et de faire connaissance. La Fête de l'Hiver, qui s'est déroulée en février, a été également un grand succès. En juin, il y a eu le tournoi de balle familiale et en septembre, la Course aux couleurs. Finalement, en décembre, s'est déroulée la Guignolée, le Père Noël était présent au grand bonheur des enfants.

Réalisations de 2022

La Municipalité a plusieurs projets en cours dont le développement de 2 secteurs résidentiels sur les rues Principale et Morin. Nous avons fait l'acquisition de 2 terrains appartenant à la Fabrique ainsi que 2 autres terrains appartenant à des citoyens sur la rue Morin afin de développer ce secteur. De plus, la Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain appartenant à la Fabrique situé derrière le cimetière.

Nous avons également un promoteur intéressé à faire du développement sur la route 283, c'est pourquoi, la municipalité a décidé de développer le réseau électrique sur la route 283 sur une distance de 1.5 km (allant vers le nord) afin de permettre de développer ce secteur. La Municipalité a reçu une subvention COVID de 37 500 \$ applicable à ce projet. Également, un autre développement situé dans le rang St-Alfred est accessible par un tout autre promoteur.

Avec l'arrivée de nombreuses familles, la municipalité a décidé d'investir dans les infrastructures de loisirs. Un nouveau terrain Multisports verra le jour prochainement, en partie, grâce à une subvention obtenue. C'est important d'investir et de mettre à jour les équipements pour divertir nos jeunes.

Suite à une subvention fédérale de 21 774\$ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons, destinée aux aînés, la Municipalité a fait l'acquisition de 6 vélos électriques et en a accordé la gestion de location à un organisme de la municipalité, Les Sentiers de l'Inconnu.

La Municipalité a soutenu un projet d'éoliennes sur son territoire.

La Municipalité a fait l'installation d'une thermopompe dans la cuisine de l'Âge d'Or, utilisée par le Centre d'Entraide Familiale pour la popote roulante et le dépannage alimentaire.

Nous avons effectué la réfection de la toiture de la caserne et du dépanneur.

Voici ce qui fait le tour des réalisations de 2022

Maintenant, je dois vous parler de d'autres dossiers importants pour garder le dynamisme, la vitalité et l'attraction de notre municipalité.

Les Comités :

Il y a des comités de la municipalité dont ils nous manquent des membres pour former une équipe complète. En commençant par le Comité pour la Politique Familiale et la MADA qui ne compte que 2 personnes et qui devrait être au moins 5 membres. Ce comité est obligatoire car il est à la base de toutes demandes de subventions pour réaliser des projets. Ces projets doivent être, tout d'abord, inscrits comme besoins dans la Politique Familiale et la MADA. Donc, ce comité est comme un groupe de penseurs pour les besoins futurs.

Le Comité de développement a également besoin de membres. Ce Comité est la survie de notre Accommodation NDR. Si le Comité d'action et de développement n'a pas quorum lors de leur ATA, nous serons dans l'obligation de fermer notre station-service/dépanneur/mets préparés. Un village sans ces services essentiels, c'est difficile à développer. Ça ne représente que quelques heures de votre temps (entre 10 ou 12 heures/année).

Il y a également d'autres comités qui cherchent des bénévoles que quelques heures comme la Bibliothèque, le Comité d'embellissement, la Fabrique et le Comité des Loisirs.

Avant de terminer, j'aimerais également vous parler de l'obligation pour les municipalités d'avoir un service incendie, un autre service essentiel. L'équipe de pompiers a également besoin de nouvelles personnes pour se joindre à eux, de même que les premiers répondants. Ce sont des emplois rémunérés lors des sorties. La formation est également payée par la municipalité. Être pompier ou premier répondant est valorisant et démontre une grande générosité de votre part. C'est une implication importante pour sauver des vies.

Sur ces mots, chères Rosariennes, chers Rosariens, je vous souhaite une bonne réflexion sur les besoins des comités et les sujets discutés précédemment.

Votre Mairesse

Danye Anctil

La Fabrique vous informe

Le Conseil de Fabrique vous informe.....

Date Intention recommandé par

14 juin 09 :00 hres : Mme Thérèse Langevin
par Mr. Gérard Collin.

26 juin 16 :00 hres : Célébration et Prière par
Soeur Rolande Raby.

Illumination Lampe du Sanctuaire

04 Juin En mémoire de Mme Thérèse Langevin

11 Juin Aux intentions de Mme Brigitte Gaudreau

18 Juin En mémoire de Mr Jean-Marie Nadeau par Mme Danielle Leblond

25 Juin En mémoire de Mme Thérèse Langevin par Mme Louise Collin et Mr Claude Cloutier.

ILLUMINATION DE LA VIERGE EXTÉRIEURE

Aux Intentions de Mme Marie-Ange Côté et Mr Claude Boucher

ILLUMINATION DU CLOCHER

En mémoire des parents défunts de la famille Côté par Lauraine

IL MANQUE DES INTENTIONS POUR L'ILLUMINATION DU CLOCHER ET DE LA LAMPE DU SANCTUAIRE.

AVIS DE DÉCÈS

Nous recommandons à vos prières,

Mr Réjean Labrecque, conjoint de Mme Doris Pouliot, décédé le 11 novembre 2022 à Charlesbourg, à l'âge de 69 ans. Une liturgie de la Parole a eu lieu le 24 novembre dernier au Complexe du Parc Commémoratif La Souvenance, à Québec. Il sera inhumé le 17 juin prochain au cimetière paroissial.

Mr Gaétan Labrecque, décédé le 01 mars 2023, à Saint-Rémi de Napierreville, à l'âge de 64 ans. Il sera inhumé, le 10 juin prochain au cimetière paroissial. Tous deux étaient les fils de Mr Joseph Labrecque et Mme Rose-Aimée Plante .

Nos sincères condoléances à la famille en deuil.

FÊTE DES PÈRES

À tous les papas, que cette journée soit remplie de Bonheur,

Joie et Amour avec vos enfants

Meilleurs Vœux !

Conseil de Fabrique

Nouveauté à la bibliothèque *Le Fûreteur des Côtes*

Le 23 mai dernier, une partie de la collection du Réseau a été renouvelée. Vous aurez ainsi accès à de nouveaux documents, dont des nouveautés, des romans, des biographies, des bandes dessinées, des livres pour enfants et plus encore.

Les échanges de livres ont lieu 3 fois par année et renouvellent chaque fois le tiers de notre collection du Réseau BIBLIO. Ces échanges vous assurent une mise à jour constante de la collection, un choix diversifié et des nouveautés à dévorer.



De plus, pour la première fois, nous avons aussi commandé un casque pour s'initier à la réalité virtuelle.

Grâce à la technologie du casque de réalité virtuelle Oculus Quest 2, explorez une panoplie d'expériences immersives.

Ce système de réalité virtuelle tout-en-un fait en sorte que chaque mouvement compte avec des temps de performance ultra-rapides, des graphiques de nouvelle génération et un écran époustouflant qui vous plonge dans le monde de la réalité virtuelle.

Le casque de réalité virtuelle doit être utilisé sur place seulement et ne s'adresse qu'aux personnes de 13 ans et plus, à cause que la lumière des lentilles peut être nocive pour les yeux pour les plus jeunes. Le matériel comprend 1 casque et 2 manettes.

Rendez-vous à la bibliothèque pour explorer notre nouvelle collection de livres et expérimenter notre nouveau casque virtuel.

Prendre note que

l'assemblée générale annuelle

du comité d'action et de développement

de Notre-Dame-du-Rosaire

aura lieu le vendredi 9 juin à 19h



Nouveau-Nouveau

Le Fûreteur des Côtes

Veillez prendre note de nos nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque à compter du 1^{er} avril 2023.

Mardi : 10 h à 11 h et 18 h 30 à 20 h

Mercredi : 13 h 30 à 14 h 30

Jeudi : 10 h à 11 h

Samedi : 9 h 30 à 11 h

À l'intention des municipalités, pour informations aux citoyens.

Une nouvelle initiative— Depuis quelques années, l'on voit de plus en plus de réfrigérateurs communautaires apparaître dans le paysage québécois. Ces frigos partage sont mis à la disposition de la population dans le but de diminuer le gaspillage alimentaire et de valoriser les surplus d'aliments périssables. En plus de promouvoir la générosité et la solidarité, les frigos partage permettent de réduire l'insécurité alimentaire en étant accessible à tout le monde sans aucune distinction.

Comment cela fonctionne-t-il? – Les frigos partage sont généralement situés dans un lieu public ou à proximité des locaux d'un organisme communautaire. L'appareil peut être placé à l'extérieur et être accessible 24 heures sur 24 ou placé à l'intérieur et être accessible sur les heures d'ouverture de l'organisme qui en assure la gestion. Les citoyens qui ont des surplus de nourriture peuvent aller déposer des aliments dans le frigo à leur guise. Si par exemple, vous avez cuisiné une trop grande quantité de soupe, il est possible de mettre votre surplus dans un contenant en inscrivant la date du jour et d'aller le déposer dans le frigo partage. Les organismes en sécurité alimentaire se déplacent pour remplir le réfrigérateur avec leur surplus d'aliments périssables. Les restaurateurs et les traiteurs peuvent également aller déposer des repas à la fermeture de leur établissement.

Est-ce qu'il y a des aliments interdits? – La première question qu'il faut se poser avant d'aller porter un aliment dans un frigo collectif est la suivante : le mangeriez-vous? Il est recommandé d'identifier le contenu et d'inscrire la date de préparation du met ou de l'aliment. Pour limiter les désagréments possibles, il est recommandé de ne pas déposer de viande ou de poisson cru dans un frigo partage. Il faut également éviter les aliments déjà entamés ou qui présentent des signes visibles de dégradation. De plus, il est recommandé de bien emballer les mets pour éviter les dégâts.

Qui peut aller se servir dans le frigo partage? – Il est très important de garder en tête que les denrées déposées dans un frigo communautaire sont pour tout le monde sans exception. Le but premier de ces réfrigérateurs est de diminuer le gaspillage alimentaire, il n'est donc pas nécessaire d'être en situation de vulnérabilité pour venir prendre de la nourriture.

Source et information :

Madame Élise Guimont, directrice adjointe
Le Centre d'Entraide Familiale MRC de Montmagny

elise@mdfmontmagnysud.net





Pizza

Toutes nos variétés sont offertes en 9'' et 15'' : pepperoni fromage, garnie, la NDR, poulet BBQ, steak haché, végétarienne, porc effiloché (seulement en 9'')

Nous sommes là tous les jeudis pour vous préparer la meilleure pizza !!!

Chaque semaine, dans notre comptoir de prêt à manger, vous y trouverez des plats pour tous les goûts !!!

Nos produits maison congelés

Sauce spaghetti et sauce spaghetti maison, ragoût de pattes, bœuf bourguignon, sauce aux fruits de mer, lasagne, pâté chinois, pizza congelée, coquille de la mer (gros et petit format), creton NDR, pâtés : viande, poulet, saumon, mexicain

Nos desserts congelés

Tartes : sucre, sirop d'érable, pommes, caramel à l'érable

D'autres produits congelés à votre disposition

Bifteck de bavette mariné, bifteck haut de surlonge, brochette de poulet californienne, produit de la boucherie 1681 inc.





**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**Forum en économie de la fonctionnalité et de la coopération
Un modèle d'affaire à succès!**

Montmagny, le 18 mai 2023 – Le 17 mai dernier avait lieu le forum sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC). Cet événement qui a permis de réunir 27 représentants d'entreprises, d'organismes, de partenaires en développement économique et des municipalités. L'événement organisé par le Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet et Synergie Montmagny-L'Islet fut un grand succès.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération est l'un des piliers de l'économie circulaire. Ce modèle consiste à vendre l'usage d'un bien, plutôt que le bien lui-même. Il permet d'éviter la surconsommation de ressources, de promouvoir l'expertise et la valeur des services et de combattre désuétude calculée par la production de biens durables et réparables.

C'est un modèle économique en émergence qui offre une alternative crédible pour les entreprises désireuses de s'inscrire dans le développement durable. Lors de cette rencontre, les participants ont pu en apprendre davantage sur ce nouveau modèle d'affaire grâce à Émilie Dupont développeuse et facilitatrice en économie circulaire à la SADC Kamouraska, un des membres fondateurs d'EFC Québec. Par la suite, Marie-Hélène Marier, directrice générale de Promo Plastik à St-Jean-Port-Joli, nous a parlé de la transition qu'a fait l'entreprise vers l'EFC. En 2021, l'entreprise entame une réflexion qui leur permettra d'avoir l'audace d'exprimer leur limite et de mieux coopérer avec leurs clients. Au fil du processus, voir à l'extérieur de la boîte leur a permis plus de collaborations durables avec leurs partenaires d'affaires. L'entreprise s'est permise de voir plus loin, de reconnaître leur travail réel et leur expertise. Promo Plastik fait ainsi partie de la première cohorte de vingt entreprises et organismes québécois accompagnés par EFC Québec dans ce changement.

Pour sa part, Mme Aurélie Bousquet, chargée de projet à Synergie Montmagny-L'Islet, se dit très satisfaite de ce forum. « Les gens ont particulièrement apprécié les discussions en sous-groupe. Les entreprises et organismes ont pris conscience de la valeur réelle qu'ils peuvent générer. Prendre un pas de recul pour revoir son modèle d'affaire est une action engagée et innovante. »

« L'économie de fonctionnalité et de coopération permet de porter un regard neuf sur votre entreprise, de se permettre de produire mieux plutôt que produire plus. Nous espérons avoir inspiré des entreprises et organismes visionnaires à faire cette transition. Par ailleurs, le CAE possède un véhicule financier, le programme Virage vert, qui propose une aide financière sous la forme d'une subvention pour réaliser des études par des experts et ainsi répondre aux besoins des entreprises tout en leur permettant des gains environnementaux et économiques. » de conclure Mme Christine Talbot, conseillère en communication et développement local de l'organisme.

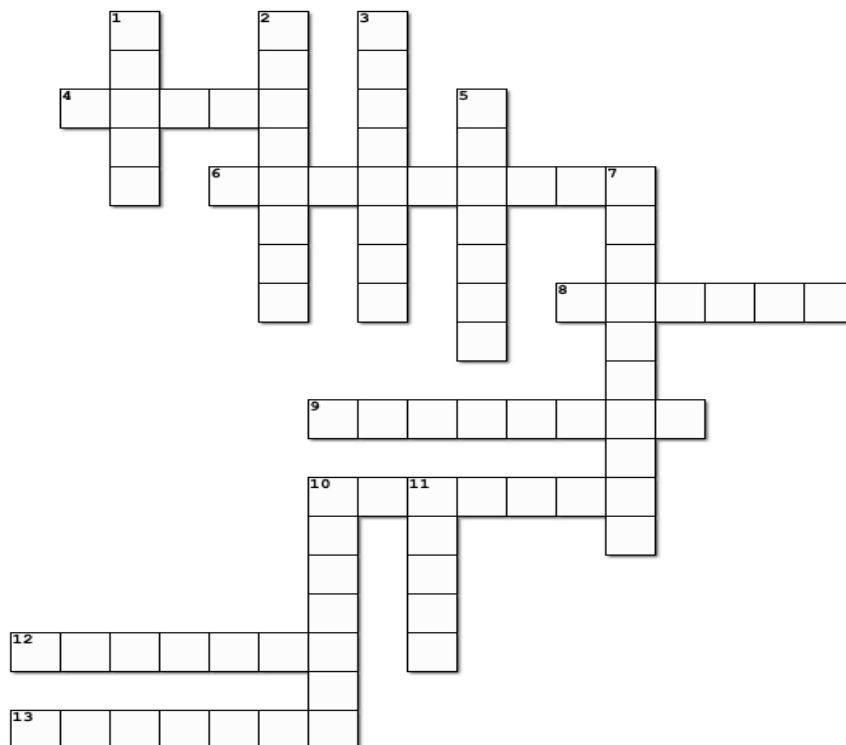
– 30 –

Source Christine Talbot,
Conseillère en communication
et développement local
CAE Montmagny-L'Islet
communication@caeml.qc.ca
418 248-4815

Aurélie Bousquet,
Chargée de projet en économie circulaire
Synergie Montmagny | L'Islet
symbioseindustrielle@montmagny.com
418 248-5985 poste 337

Mots croisés de l'été

Remplis la grille avec les mots correspondant aux définitions numérotées.



Horizontal

4. se déplacer dans l'eau, verbe de la même famille que nageur
6. maillot de corps, nom de la même famille que marin
8. synonyme de glace aux fruits
9. objet servant à se rafraîchir, nom de la même famille que vent
10. sert à se protéger de la chaleur, nom de la même famille que soleil
12. synonyme de couvre-chef
13. bassin d'eau, dérivé du mot latin piscis (« poisson »)

Vertical

1. qui a une température élevée, adjectif de la même famille que chaleur
2. espace pour prendre l'air ou boire un verre, nom de la même famille que terre
3. personne qui visite un endroit, nom de la même famille que tourisme
5. verbe de la même famille que baignade
7. marqué par un beau soleil, adjectif
10. synonyme de herbe et gazon
11. arrêt de l'activité, verbe de la même famille que se reposer

Created using the Crossword Maker on TheTeachersCorner.net



Sudoku

Voici les résultats de la dernière édition

1	3	7	4	8	2	6	5	9
8	5	9	6	7	1	3	2	4
6	2	4	5	9	3	7	8	1
2	9	6	1	5	4	8	3	7
3	4	8	2	6	7	1	9	5
7	1	5	9	3	8	4	6	2
9	6	3	7	4	5	2	1	8
4	8	1	3	2	9	5	7	6
5	7	2	8	1	6	9	4	3

	6							
		2	8	6				
	4				7		5	
		9			4			
6	8		3					
	5			7		2	9	
			1			9	7	2
1		5						
			7			8		

Juin 2023

Lyndi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3 Biblio : 9:30 à 11:00	4
5 Conseil 	6 Biblio : 10:00 à 11:00 18:30 à 20:00	7 Biblio : 13:30 à 14:30	8 Biblio : 10:00 à 11:00	9	10 Biblio : 9:30 à 11:00	11
12 	13 Biblio : 10:00 à 11:00 18:30 à 20:00	14 Biblio : 13:30 à 14:30	15 Biblio : 10:00 à 11:00	16	17 Biblio : 9:30 à 11:00	18 
19 	20 Biblio : 10:00 à 11:00 18:30 à 20:00	21 Biblio : 13:30 à 14:30	22 Biblio : 10:00 à 11:00	23	24 Biblio : 9:30 à 11:00 	25
26 	27 Biblio : 10:00 à 11:00 18:30 à 20:00	28 Biblio : 13:30 à 14:30	29 Biblio : 10:00 à 11:00	30		
						<small>©MichelZbinden.com</small>
 Michel Zbinden / Calendrier 52LD						